

**Contrat de projets Etat-Région (CPER)
2007-2013 - Equipement du Centre de biologie
intégrative pour la période 2011-2012**

Rapport n° CP/2011/783

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de confirmer l'engagement pris par le Département dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, en participant au financement de la deuxième tranche d'équipements du Centre de Biologie Intégrative (CBI).

Créé à l'initiative du Professeur Dino MORAS, le Centre de Biologie Intégrative (CBI) est aujourd'hui une composante de l'Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC), qui consacre l'un de ses quatre programmes scientifiques à la biologie structurale intégrative. L'objectif de la création du Centre de Biologie Intégrative est de rassembler, sur un même site, des infrastructures et des compétences scientifiques permettant l'exploration fonctionnelle et l'étude de systèmes biologiques complexes, de la cellule à l'organisme entier. Considérée comme un des principaux enjeux de la biologie pour les 20 prochaines années, cette thématique de recherche (aborder la complexité du vivant de la molécule à l'organisme) nécessite des plates-formes technologiques importantes. Certaines ressources sont d'ores et déjà disponibles au Pôle d'Innovation d'Illkirch mais d'autres restent à acquérir, notamment dans les domaines de l'imagerie et du séquençage.

Afin de renforcer la compétitivité et la visibilité de l'Alsace dans le domaine des sciences biologiques et biomédicales, le Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 prévoit :

- la construction de locaux pour le CBI, projet sur lequel la Commission Permanente du 6 juin 2011 a délibéré favorablement (coût global de 11M€, dont 1,83M€ financés par le Département),
- le financement d'équipements pour le CBI (coût global des équipements de 6M€, dont 1M€ financé par le Département), objet du présent rapport.

En 2007, le Département avait contribué au financement de la première tranche d'équipements (coût global de 2,153M€ dont 250 000 € financé par le Département).

La seconde tranche d'équipements pour le CBI prévoit l'acquisition des équipements suivants en 2011 et 2012, qui permettront le développement des imageries et de la cristallographie :

Pour 2011

- un microscope optique à hyper-résolution modulaire (425 000 €),
- une caméra CMOS ultra-sensible, qui viendra augmenter la résolution d'un microscope installé sur le site de l'IGBMC grâce à un précédent cofinancement CPER (500 000 €, dont 250 000 € financé par le CPER).

Pour 2012

- un microscope électronique Krios à très haute résolution (5M€ dont 1,75M€ financé par le CPER),

- un système robotisé « G-Rob » qui permettra le développement de la cristallographie (gain de temps par automatisation de certaines tâches et calculs), 800 000 € dont 475 000 € financé par le CPER.

Le montant total de la deuxième tranche d'équipement du CBI financé par le CPER s'élève ainsi à 2 900 000 € financés par :

Ministère de la Recherche	1 250 000 €
CUS	650 000 €
Département	500 000 €
Région	250 000 €
CNRS	250 000 €

Au regard de l'excellence reconnue au plan international de la recherche strasbourgeoise dans le domaine de la biologie et du rôle important du CBI dans l'attractivité du pôle de compétitivité « Innovations Thérapeutiques », il vous est proposé de confirmer l'engagement pris dans le CPER 2007-2013 en accordant au CNRS une subvention d'investissement de 500 000 € pour cette première tranche de l'équipement du CBI.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28024	204-20418-23	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - délégation Alsace - une subvention de 500 000 € dans le cadre de la deuxième tranche du projet d'équipement du Centre de Biologie Intégrative, en confirmation des engagements pris dans le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention financière ci-annexée, précisant les modalités de versement de ce soutien.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL